



Commune d'Hermance



Rapport administratif 2023

Commune d'Hermance





Commune d'Hermance



Message du Maire

A l'instar des années précédentes, c'est avec une grande satisfaction que les comptes 2023 ont été bouclés. En effet, avec des charges à hauteur de 5'048'485 F pour des revenus de 5'811'233 F, le boni enregistré est de 762'748 F.

Celui-ci s'explique notamment par l'enregistrement, des recettes fiscales supérieures aux prévisions transmises par l'Administration fiscale cantonale, pour la cinquième année consécutive. Bien que ces prédictions dépendent encore du taux de notification, qui s'avère bas pour notre Commune, force est de constater qu'elles sont supérieures aux annonces faites de 18% et 39%. Si de prime abord, nous ne pouvons que nous réjouir de ces mannes supplémentaires, il convient toutefois de relativiser quelque peu cet enthousiasme, et ce à plusieurs égards.

Tout d'abord, comme mentionné précédemment, ces résultats restent « estimés » sur près de cinq années, avec des variations possibles d'un exercice à l'autre.

Deuxièmement, cette sous-évaluation des recettes fiscales péjore le panel des prestations que la Commune entend proposer à ses habitants. En effet, l'obligation faite aux Communes de rendre un budget équilibré contraint ces dernières à sabrer, parfois massivement, dans leurs politiques publiques afin de respecter les dispositions légales. Or, au moment du bouclage, il faut admettre que les bonis sont conséquents et que la Commune aurait eu les moyens de ses ambitions. Il est en effet difficile d'expliquer, année après année, aux Conseillers municipaux et à la population qu'il faut renoncer à des projets et enregistrer par la suite des résultats mirobolants.

De plus, la récente modification de la LIPP par le Grand Conseil, et la votation populaire à venir, fait planer le risque de voir les recettes des communes amputées de plus de 100 millions, avec inexorablement un impact sur les finances de la Commune et donc sur ses prestations.

Avec des projets d'envergure à mener ces prochaines années, la situation sera suivie avec la plus grande attention et la prudence sera de mise.

Karine Bruchez

Maire

BRUCHEZ Karine, Maire

RENAUD Pascal, Adjoint au Maire

TAGLIABUE Philippe, Adjoint au Maire



Commune d'Hermance





Ont siégé en 2023:

BACH Catherine (Vice-Présidente du 01.06.2022 jusqu'au 31.05.2023)

BELENGER BRECHET Nathalie

BLANC MEYLAN Anahita

GILLIAND Nathaniel

HENTSCH Christophe

DE PESCARA Louis

MÉGEVAND Denis (Président jusqu'au 31.05.2023 et démission du conseil municipal le 31.05.2023)

NEJAR Yvan (Président du 01.06.2023 jusqu'au 31.05.2024)

PFÖRTNER Olivier

RUDLOFF Philippe

SALMINA Virginie

SIMOS Mony (élection sans scrutin au 1er mars 2023)

TOURETTE Stéphanie (Vice-Présidente du 01.06.2023 jusqu'au 31.05.2024)

PION Chrystel, Secrétaire du Bureau du Conseil



Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'Exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts (notamment le taux du centime additionnel) servant à le financer. Le Conseil municipal se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements de portée générale.



Au cours de l'année 2023, le Conseil municipal a tenu **8 séances**. Il a délibéré sur les sujets suivants :

[31.01.2023](#)

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de 290'000 F pour la réhabilitation du collecteur EP au chemin des Fossés.

[28.02.2023](#)

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 3'200'000 F pour le développement de la Parcelle 1943.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 69'000 F pour l'aménagement de la Plage & ses abords (part.2).

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de 109'800 F pour la mise en place du 2ème train de mesures Mobilité.

Résolution relative à la politique générale de gestion des déchets.

Résolution relative à la conclusion des baux des crèche du GIPEC.

[28.03.2023](#)

Cette séance a été annulée.

[25.04.2023](#)

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude (phase SIA 31 à 41) de 46'500 F pour la réalisation d'EcoPoints.

[23.05.2023](#)

Délibération relative à l'approbation des comptes 2022.

Délibération relative à un crédit complémentaire de 480'724 F pour permettre le bouclage des crédits d'étude et d'engagement destinés à la rénovation de la salle communale.

[20.06.2023](#)

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour la sécurisation du Bancomat d'Hermance.

Résolution relative au plan directeur forestier et ses fiches thématiques.

[26.09.2023](#)

Délibération relative à la vente de 520m2 de terrain à la Commune de Chens-sur-Léman.

[31.10.2023](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[21.11.2023](#)

Délibération relative à la "Fixation du montant des indemnités Magistrats".

Délibération relative à la « Contribution hermançoise au Fonds intercommunal de développement urbain ».

Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2024 et du taux de centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter.

Délibération relative à l'ouverture de «Crédits budgétaires supplémentaires 2023»

Délibération relative à « Parcelle 1946 - Acceptation d'un don ».

Délibération relative à la «Servitude de superficie, parcelle 1810 au profit des SIG».

[12.12.2023](#)

Cette séance a été annulée.

Local de vote
Votations



Commune d'Hermance



Le local de vote est présidé par Monsieur David VIDONNE (suppléant: Mony SIMOS), vice-président par Monsieur Maxime LEY (suppléant: Stéphanie TOURETTE).

Le local de vote a fonctionné à **6 reprises** en 2023 (12.03.2023, 02.04.2023, 30.04.2023, 18.06.2023, 22.10.2023 et 12.11.2023).



La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

-Les commissions permanentes, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de l'année.

-Les commissions ad hoc, créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire.

■ Commission des Finances

Karine Bruchez (Exécutif) / Yvan Nejar (président) / Nathaniel Gilland (vice-président) / Bach Catherine (membre) / Hentsch Christophe (membre) / Pfortner Olivier (Membre)

Commission réunie les: 07.02.2023 / 09.05.2023 / 07.11.2023

Sujets traités: Crédit 1ère phase parcelle 1243 / Crédit 2ème phase aménagement Plage et Quai / 2ème train de mesures — mobilité / Etude de faisabilité pour l'achat d'un local attenant à la boulangerie / Comptes 2022 / Participation Bancomat Raiffeisen / Budget de fonctionnement 2024

■ Commission culture, sports, manifestations et loisirs

Pascal Renaud (Exécutif) / Olivier Pfortner (Président) / Anahita Blanc Meylan (Vice-présidente) / Stéphanie Tourette (membre) / Philippe Rudloff (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie le: 13.02.2023 / 20.03.2023 / 29.08.2023 / 17.10.2023 / 28.11.2023

Sujets traités: Manifestations, Association Coherence, Festival Antigél / Budget 2024 / Audition de M. Henri Baussand pour la sauna sur la Plage / Projet Stand-up avec l'Ecole Florent de Paris / Projet « plache à voile » de M. Robert Etienne / Illuminations du Quai / Projet spectacle d'impro



Commune d'Hermance



■ Commission de l'urbanisme, des constructions et de l'aménagement

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Yvan Nejar (Président) / Anahita Blanc Meylan (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Philippe Rudloff (membre) / Nathaniel Gilland (membre)

Commission réunie le: 13.09.20023

Sujets traités: Parcelle 1943 / Projet réaménagement Plage et Quai / Aménagement de la mairie / Ecole : travaux d'entretien 2024 / Boulangerie / Budget 2024

■ Commission des routes et espaces verts

Pascal Renaud (Exécutif) / Nathaniel Gilland (Président) / Louis de Pescara (Vice-président) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger-Brechet (membre) / Denis Mégevand (membre).

Commission réunie les: 24.01.2023 / 04.09.2023

Sujets traités: Fermeture rue du Nord/ Emplacement rack à Paddle / Réfection collecteur EP Chemin des fossés / Ecopoints / Itinéraire cyclabel / Comptage rue du Nord / Route d'Hermance—Passage piétons / Mobilitri / Budget 2024

■ Commission Développement durable, environnement et agriculture

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Denis Mégevand (Président) / Virginie Salmira (Vice-présidente) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie le : 25.09.23

Sujets traités: Budget 2024 / Le Printemps des Abeilles - première récolte de miel et projet d'organisation une animation autour des abeilles avec l'Association des parents d'élèves pour les enfants de l'école / Nuit des étoiles 2023 / Eclairage des routes - choix politique / Plan de site du Vallon de l'Hermance

■ Commission Scolaire et Social

Karine Bruchez (Exécutif) / Stéphanie Tourette (Présidente) / Catherine Bach / Christophe Hentsch (membre) / Yvan Néjar (membre) / Virginie Salmira (membre)

Commission réunie les: 27.03.23 / 12.09.23 / 10.10.2023 / 14.11.2023

Sujets traités: Organisation des Promotions / Règlement des sociétés / Projets APEH (Halloween, chasse aux œufs, Escalade, semaine sans écran, etc...) Désignation et choix d'une association pour remettre la subvention / Budget 2024 /

Audition de la maîtresse-ajointe de l'école sur divers projets / Audition du groupe « Migrants » sur diverses sorties, projets / Rôle de la commission / Budget 2024 / Fête de fin d'année (Escalade et Noël) / Aide Humanitaire.

■ Toute commissions réunies

Karine Bruchez (Exécutif) / Pascal Renaud (Exécutif) / Philippe Tagliabue (Exécutif) / Anahita Blanc (membre) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Anahita Blanc (membre) / Nathaniel Gilland (membre) / Denis Mégevand (membre) / Yvan Néjar (membre) / Olivier Pfortner (membre) / Philippe Rudloff (membre) / Stéphanie Tourette (membre) / Virginie Salmira (membre) / Louis de Pescara (membre)

Commission réunie les: 17.01.23 / 28.03.23

Sujet traité: Etude d'implantation d'EcoPoints / Mobilitri / Projet « Boulangerie »



En 2023, l'effectif de l'administration se compose de la manière suivante:

1 Secrétaire générale à 100% (Mme Chrystel Pion)

3 Assistantes administratives - réceptionnistes :

- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 100% (Mme Catarina Osorio)
- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 60% (Mme Donika Merlino)
- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 50% (Mme Stéphanie Mévaux)

Soit, 3.10 équivalent plein temps (ETP) pour l'administration

1 Comptable à 20% (Mme Anne-Françoise Morel)

1 Responsable technique à 100% (M. Mathieu Dardel)

Soit, 1.2 équivalent temps plein (ETP)

2 Concierges à 100% (Mme Zorica Milincic et M. Jeremy Guido)

2 Cantonniers à 100% (M. José Neves & M. Jérôme Biemann)

1 Intendante à 35 % (Mme Florence Neiveyans jusqu'au 31.08.2023)

Soit 4.35 équivalent temps plein (ETP) au service technique

Sous la responsabilité du Secrétaire général, l'administration assume comme tâches principales:

- Le soutien aux autorités municipales dans l'exercice de leur fonction (exécutif & délibératif) ainsi que la mise en oeuvre des décisions prises par celles-ci,
- La gestion financière (budget) et administrative (RH, organisation générale, relations avec les tiers, etc.),
- La délivrance de prestations relevant de ses obligations (médaillons de chiens, cartes d'identité, attestations à la population, etc) ainsi que celles entrant dans les politiques publiques décidées par les autorités (cartes journalières CFF, aides financières diverses, logement, prévention, utilisation des salles, location matériel, etc.),
- La mise en place et l'accompagnement des projets de petite et grande importance dans le cadre des développements prévus.

- Une intendante pour le parascolaire qui a pour mission le service du repas de midi pour les écoliers d'Hermance;
- Les collaborateurs du service technique assurent l'entretien des espaces verts, voiries communales, infrastructures et bâtiments communaux. Ils participent également à la mise en place et assurent la bonne conduite des manifestations communales.



J. Guido



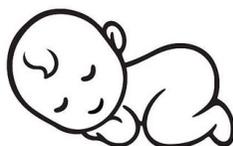
Les prestations d'état civil pour Hermance sont délivrées au sein de l'office intercommunal « Campagne & rive gauche du Lac », sis à Vézenaz.

Celui-ci a enregistré pour Hermance:



2022: 21 mariages et 0 partenariat

2023: 12 mariages et 0 partenariat



2022: 0 naissance et 3 reconnaissances

2023: 0 naissance et 1 reconnaissance



2022: 19 décès

2023: 13 décès



Corps enseignant 2022-2023 / 2023-2024

Mmes Anne Dolle et Valérie Laborde Robert (1P-2P) / Mmes Marion Fonjallaz et Fanny Schärer (3P-4P) / Mme Andrea Parada (5P-6P) / M. Mario Crettenand (6P-7P) / Mme Sarah Di Biase (7P-8P).

Mme Mathilde Nussbaum (Anglais) / Alexandra Kobel (Sciences humaines).

M. Antoine Schmitt (Arts plastiques) / Mmes Florence Perraudin et Laura Cheyroux-Hocquet (Rythmique et Musique)
Mme Catherine Dechevrens remplacée par M. Maxime Sottiau (Education physique).



Parascolaire

Les cuisines scolaires sont livrées quotidiennement par les cuisines du Collège Saint-Louis à Corsier. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP et de leur responsable, M. Jost, avec le concours de l'intendante Mme F. Neiveydans, ce sont plus de **11'000 repas** qui ont été servis aux enfants et aux animatrices.

Bibliobus

Nous notons pour cette année 2023 une augmentation de presque tous les indicateurs hormis les inscriptions jeunesse qui ont baissé. Le nombre de tournées est resté stable avec en moyenne d'une tournée par mois. Quant à la moyenne des prêts/tournée, celle-ci a augmenté tout comme la fréquentation.



	2022	2023	Ecart 22-23
Prêts Adulte	122	178	46%
Prêts Jeunesse	539	655	22%
<i>Total Prêts</i>	661	833	26%
Inscription adulte	3	3	0%
Inscription jeunesse	6	2	-67%
<i>Total inscription</i>	9	5	-44%
Nb de tournées	12	12	0%
Moyenne Prêts/tournée	55.1	69.4	26%
Fréquentation	179	289	61%
Nb de personnes /tournée	14.9	24.1	61%



Petite enfance

La crèche L'île aux Mômes

Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC)

L'IAM en Chiffres

En septembre 235 enfants fréquentaient l'île aux mômes. 52% de garçons et 48% de filles.

68 nouvelles familles nous ont rejoint à la rentrée de septembre. La familiarisation (temps dévolu à l'adaptation de l'enfant et de sa famille) à la rentrée représente 340 heures.

Les enfants sont accueillis majoritairement (62%) 4-5 jours plein temps par semaine.

Au niveau des adultes, 4 apprentis.es ont terminé leur apprentissage avec succès. Nous les avons engagés au sein de l'île aux mômes. Ils/Elles ont été remplacés.ées par 3 apprentis en 1^{ère} année et 1 deuxième année.

Projets :

Ludothèque et Bibliothèque :

Ces deux projets sont un joyau au sein de nos structures. Même si ces lieux (cave, ou espace de rangement) ne permettent pas d'y jouer, le matériel permet aux enfants de s'immerger dans des mondes imaginaires, de développer leurs compétences sociales, cognitives et de tisser des liens entre les adultes et les enfants. Les livres sont un temple du savoir ou les mots deviennent des portes ouvertes vers l'imaginaire et la connaissance. Ils nourrissent la curiosité intellectuelle des enfants.

Les trois structures ont inventorié les jeux et répertorié les livres afin de mettre sur pied une « ludothèque » et une « bibliothèque ». Les collaborateurs – trices et les enfants peuvent ainsi se rendre dans les 3 lieux pour y emprunter les jeux et les livres. Pour les livres, des « caisse à thématique » ont été constituées. (la mort, la naissance, le non-genré, ...). Un grand merci au GIPEC qui a permis l'achat de ce matériel.

La pénurie d'éducatrices de l'enfance et d'assistants sociaux éducatif (ASE), une problématique majeure dans le domaine de la petite enfance

En offrant des opportunités aux apprentis, aux stagiaires et Apprenants de rejoindre notre structure nous investissons dans l'avenir de notre secteur d'activité. Proposer des postes à des personnes en formation, qui deviendront ultérieurement nos collègues, revêt une importance capitale dans la construction d'une communauté professionnelle dynamique et pérenne.

Ces jeunes et moins jeunes apportent un regard neuf, questionnant, une énergie et un enthousiasme nourrissant le questionnement et l'innovation au sein des équipes

De plus accompagner ces futurs collègues dans leur parcours de formation témoigne de notre engagement envers le développement professionnel et personnel de chacun. En les guidant, en leur transmettant notre savoir-faire, nous contribuons à accompagner les enfants dans leur développement ainsi que de bâtir des professionnels compétents, confiants et prêts à relever les défis de notre profession.

En somme, proposer des postes à des personnes en formation représente bien plus qu'un simple recrutement. C'est un investissement dans l'avenir, une démarche d'accompagnement et de transmission, et un gage de vitalité, de pérennité pour nous.

Le Conseil du Groupement intercommunal a bien compris cet enjeu. Il a donc permis la transformation de postes « d'aide » en postes « d'Auxiliaire en formation ». Ces postes permettent :

- aux ASE de suivre le cursus en en dual afin d'obtenir le diplôme d'éducatrices-trices de l'enfance,
- de pouvoir faire une Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- de pouvoir obtenir une reconnaissance de certification étrangère.

Pour encadrer les apprenants, (apprentis – stagiaire – ASE en formation), deux éducatrices suivent la formation de praticienne formatrice à Genève. Cela va permettre de continuer à encadrer des étudiants de l'ESEDE GE et VD.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous permettent d'effectuer un travail de qualité au quotidien auprès des enfants et des familles.

Anne Nagy,

Responsable de service





Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Hermance CP32

João **GILBERTO**, Capitaine

Horacio **RODRIGUES**, Premier Lieutenant

Alexandre **CORNUT**, Fourrier

Celso **ANTUNES**, Sergent-major

Alejandro **VIVEROS**, Caporal

Tatiana **BORDEA**, Caporal

Nicolas **BOYER**, Caporal

Stéphane **HOLZER**, Sapeur

Jeremy **GUIDO**, Sapeur

Sophie **COURTIN**, Sapeur

Olga **FAYAD**, Sapeur

Hubert **ODEND'HAL**, Sapeur

Florian **CHENEVARD**, Sapeur

Eugénio **RAMIREZ-WIELLA**, Aspirant

Parys **JORDAN**, Aspirant





Police municipale de la commune de Collonge-Bellerive

ANIÈRES • CHOULEX • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • GY • HERMANCE • JUSSY • MEINIER



POLICE MUNICIPALE

Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2023, (identique à 2022) :

Anières	70%	Gy	10%
Choulex	30%	Hermance	30%
Collonge-Bellerive	490%	Jussy	40%
Corsier	50%	Meinier	30%

Effectif

Le poste de la police municipale de Collonge-Bellerive se compose de 6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (4 en été) et d'une adjointe administrative.

Quelques chiffres

- 76 patrouilles nocturnes ou la police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes ;
- 23 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces ;
- 8'275 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 5'632 sur Collonge-Bellerive, 383 sur Anières, 180 sur Choulex, 451 sur Corsier, 66 sur Gy, 1152 sur Hermance, 130 sur Jussy et 281 sur Meinier. A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1'884 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement, permet de désencombrer les abords des plages en été.

Pour mémoire

Les amendes d'ordres pour les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) sont régies par les principes suivants : Le montant est fixe, il est déterminé par le législateur fédéral pour chaque infraction. Il est possible de régler immédiatement auprès de l'agent verbalisateur ou de régler l'intégralité du montant de l'amende dans le délai de réflexion légal de 30 jours. Une amende d'ordre non payée est, à l'issue de ce délai, transmise au Service des contraventions du Canton de Genève, qui convertira cette amende d'ordre en ordonnance pénale, majorée d'un émolument, laquelle ordonnance est alors susceptible de recours à la voie judiciaire.

Quelques missions

Cette année, la police municipale a été présente lors de diverses séances en relation avec les manifestations et aussi pour maintenir une relation d'échanges d'informations diverses sur l'aspect sécuritaire sur le territoire. Il est important de souligner que la police municipale a une très bonne collaboration depuis de nombreuses années avec le poste de la Pallanterie qui lui permet d'avoir des échanges constructifs et proactifs concernant les problématiques de nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- Séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (17 communes)
- Séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- Séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- Diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- Séance avec les autorités communales des différentes communes partenaires (statistiques annuelles)
- Séance réseau (cycle d'orientation, commune de Meinier)



Récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016 sur la commune de Collonge-Bellerive uniquement :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
31	15	17	23	10	21	32	35



La Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plus de 35 événements ont été couverts sur les huit communes partenaires. Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le marathon, le triathlon, festival Ajafest à Anières, jazz sur la plage à Hermance, courir pour aider à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la courge à Corsier, le zbeul festival à Corsier pour n'en citer que quelques-unes.

La proximité est le cœur du métier des agents de la police municipale. L'essentiel de leur temps se passe sur le terrain afin de répondre aux attentes des citoyens. L'objectif de tisser des liens avec les habitants, commerçants, responsable d'immeubles, etc, est de prévenir en amont les incivilités, sans pour autant oublier la répression des incivilités si cela est nécessaire.

Les policiers municipaux agissent notamment sur les cas de mendicité, fumée et autres infractions LRDBHD, circulation routière (vélo, trottinettes) nuisances sonores, Loi et règlement sur les chiens, circulation routière (véhicules à moteur). Il est également constaté, bien que se débarrasser des déchets encombrant soit gratuit sur rendez-vous, trop de dépôts illicites. La police municipale lutte contre ce type d'incivilités en identifiant et en verbalisant les auteurs.

A travers ces quelques lignes, chacune et chacun peut comprendre l'activité variée et concrète de la police municipale. Merci à tous les agents engagés au quotidien sur le terrain.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste titulaire jusqu'au 31 décembre 2023.
Il sera remplacé par Filipe Loureiro, promu au même grade dès le 1^{er} janvier 2024.

Police municipale
Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz - T. 022 752 52 52 24h/24
apm@collonge-bellerive.ch

La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.





Commune d'Hermance

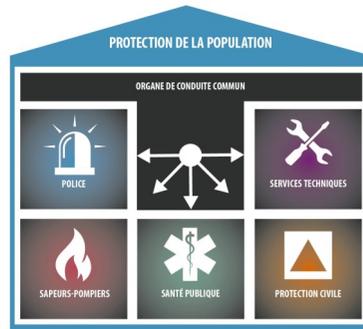


Rapport Annuel ORPC Lac 2023

Ensemble pour la sécurité

Intégrés dans le système de sécurité coordonné, la Protection civile (PCi) avec ses partenaires ont pour but de protéger la population et ses moyens d'existence, en cas de catastrophe, de situation d'urgence et de conflit armé. La PCi apporte aussi sa contribution à la réduction et à la maîtrise des événements dommageables.

La pandémie, l'instabilité géopolitique et le dérèglement climatique ont eu des répercussions sur nos activités ces dernières années. Les conflits et les guerres ont aussi des effets sur la sécurité et l'économie nationale. L'afflux des migrants et des réfugiés, le risque de pénurie d'électricité, les événements climatiques extrêmes, ont mis à l'épreuve nos capacités d'intervention d'urgence.



Reflète de nos activités en 2023

Le risque d'une nouvelle pandémie a cédé la place à celui de pénurie d'électricité, y compris de coupure électrique (black-out) ou de télécommunications, en raison d'une potentielle crise énergétique en lien avec la guerre en Ukraine.

Pour se préparer à l'affronter, des sites dits « Points de Rencontre d'Urgence » (PRU), minimum un par commune, ont été créés. Dès leur mise sur pied, une collaboration avec les sapeurs-pompiers volontaires s'établit pour la prise en charge des habitants, nous incombant de prendre le relai après 6 heures, pour la tenue du site, pouvant s'étaler sur plusieurs jours en cas de besoin.

A terme, ces PRU pourraient être utilisés pour d'autres fonctions, comme pour la distribution (par exemple eau potable en cas de pénurie grave, comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire avec décision fédérale de distribution, etc.), et si nécessaire, pour une évacuation à grande échelle.

Alarme

Bon succès pour ce test national des moyens d'alarme à la population et pour l'essai des sirènes, réalisé le 1er février. Le déclenchement général s'est passé via la Centrale d'alarme et l'application AlertSwiss (<https://www.alertswiss.ch>), qui rassemble les principales informations concernant les événements qui surviennent en Suisse. A cette occasion, des affiches, comportant des pictogrammes, ont été distribuées dans les établissements communaux pour la promotion des bons comportements à adopter en cas d'alarme générale.



Cours de répétition

Quatre fois dans l'année, nos domaines Logistique et Assistance se retrouvent pour effectuer des contrôles et de la maintenance des abris, publics et privés, mais aussi du matériel d'intervention.

Retour au Vallon de l'Hermance



Divers travaux effectués par nos pionniers pour le bon maintien du site, tels que le réaménagement du sentier, la dépose des fils barbelés et le démontage de gabions inutiles dans un effort de renaturation de la rivière, sous la supervision d'un responsable du Vallon.

<https://www.vallonhermance.net>





Distribution

Notre concept opérationnel de distribution des pastilles d'iode a été testé à l'école du Manoir, à Cologny, au moment de la récréation. Les classes d'enfants et leurs maîtresses ont reçu un paquet de mouchoirs de la PCi à la place d'une vraie tablette de pastilles d'iode.



Sécurité

Engagement auprès de nos partenaires de la sécurité pour les grands événements sportifs du canton de l'année, le Marathon, le Triathlon et l'Escalade.



Effets migratoires et naturels

Au printemps, les mouvements de fuite provoqués par la guerre en Ukraine placent les structures suisses de l'asile face à des défis majeurs. En septembre, plus de 10'000 personnes ont déposé une demande d'asile à Genève. Cette situation oblige le Conseil d'état à réquisitionner l'abri PC de Corsier dès le 1^{er} octobre pour une possible mise en application en 2024 par l'Hospice général.

L'alerte canicule déclenchée par le Médecin cantonal en août ainsi que les risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, ont mis sous tension nos services d'intervention.

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vézenaz. Tél. : 022.840.44.98, e-mail orpclac@collonge-bellerive.ch





GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 31 mai 2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE D'HERMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE D'HERMANCE, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA

Samir Gimini
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Anthony Conte
Expert réviseur agréé



Commune d'Hermance



Commune d'Hermance



COMPTES 2023

SITUATION GÉNÉRALE

Charges : 5'048'484 F

Budget : 4'988'460 F

Revenus : 5'811'233 F

Budget : 4'988'460 F

Boni : 762'748 F

Budget : 0.00 F

06/05/2024



	Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	1 757 704.58	1 900 146.00	1 931 259.68
TOTAL REVENUS	19 752.45	28 971.00	26 968.54

01 Conseil municipal et exécutif			
TOTAL CHARGES	196 213.69	196 422.00	178 415.17

30 Charges de personnel	138 920.25	156 922.00	138 115.07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57 293.44	39 500.00	40 300.10

02 Services généraux			
TOTAL CHARGES			
TOTAL REVENUS			

30 Charges de personnel	971 346.70	1 094 700.00	1 074 050.30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	235 620.19	351 450.00	327 480.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	232 454.00	212 467.00	226 466.71
34 Charges financières	671.50	0.00	121.00
36 Charges de transfert	27 710.83	45 107.00	44 976.50
38 Charges extraordinaires	93 687.67	0.00	79 750.00
42 Taxes	283.60	7 000.00	3 606.14
43 Revenus divers	683.05	0.00	0.00
44 Revenus financiers	18 785.80	21 971.00	23 362.40

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	279 393.05	303 485.00	297 155.95
TOTAL REVENUS	83 669.00	77 500.00	63 821.39

11 Sécurité publique			
TOTAL CHARGES	120 311.07	125 210.00	124 873.24
TOTAL REVENUS	77 433.00	60 000.00	49 061.10

	Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23
--	------------------------	----------------	------------------------

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52 538.07	54 000.00	53 942.24
36 Charges de transfert	67 773.00	71 210.00	70 931.00
42 Taxes	77 433.00	60 000.00	49 061.10

14 Questions juridiques			
TOTAL CHARGES	18 727.35	22 850.00	21 657.75
TOTAL REVENUS	6 236.00	8 000.00	8 868.00

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	756.25	1 000.00	948.75
36 Charges de transfert	17 971.10	21 850.00	20 709.00
42 Taxes	6 236.00	8 000.00	8 868.00

15 Service du feu			
TOTAL CHARGES	131 562.48	147 310.00	142 563.12
TOTAL REVENUS		9 500.00	

30 Charges de personnel	20 216.95	30 500.00	23 045.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44 210.53	42 460.00	47 985.02
36 Charges de transfert	67 135.00	74 350.00	71 533.10
46 Revenus de transfert	0.00	9 500.00	0.00

16 Défense			
TOTAL CHARGES	8 792.15	8 115.00	8 061.84
TOTAL REVENUS			5 892.29

36 Charges de transfert	8 792.15	8 115.00	8 061.84
42 Taxes	0.00	0.00	5 892.29



	Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23		Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23
2 FORMATION							
TOTAL CHARGES	391 823.59	464 926.00	447 261.95				
TOTAL REVENUS	110 018.40	123 833.00	125 402.80				
21 Scolarité obligatoire							
TOTAL CHARGES	391 823.59	464 926.00	447 261.95				
TOTAL REVENUS	110 018.40	123 833.00	125 402.80				
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	188 978.96	229 200.00	211 792.00				
33 Amortissements du patrimoine administratif	39 034.63	38 526.00	38 901.95				
36 Charges de transfert	163 810.00	197 200.00	196 568.00				
42 Taxes	96 917.40	111 000.00	112 569.80				
44 Revenus financiers	268.00	0.00	0.00				
46 Revenus de transfert	12 833.00	12 833.00	12 833.00				
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES							
TOTAL CHARGES	280 501.03	423 608.00	493 713.18				
TOTAL REVENUS	77 660.95	116 580.00	120 246.26				
32 Culture, autres							
TOTAL CHARGES	98 547.96	156 193.00	271 661.88				
TOTAL REVENUS	12 704.95	20 000.00	21 440.80				
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	65 391.96	74 870.00	78 134.88				
36 Charges de transfert	33 156.00	81 323.00	73 527.00				
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	120 000.00				
42 Taxes	12 704.95	20 000.00	11 440.80				
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	10 000.00				
34 Sports et loisirs							
TOTAL CHARGES	181 953.07	267 415.00	222 051.30				
TOTAL REVENUS	64 956.00	96 580.00	98 805.46				
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84 970.59	159 815.00	143 810.45				
33 Amortissements du patrimoine administratif	8 878.86	29 300.00	0.00				
36 Charges de transfert	70 346.65	78 300.00	78 240.85				
38 Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	17 756.97	0.00	0.00				
42 Taxes	6 456.00	9 600.00	35 876.76				
43 Revenus divers	0.00	480.00	560.00				
44 Revenus financiers	58 500.00	58 500.00	61 500.00				
46 Revenus de transfert	0.00	28 000.00	868.70				
4 SANTE							
TOTAL CHARGES	52 313.32	15 700.00	21 592.57				
42 Société de Sauvetage							
TOTAL CHARGES	52 313.32	15 700.00	21 592.57				
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 313.32	0.00	3 218.02				
36 Charges de transfert	48 000.00	15 700.00	18 374.55				
5 SECURITE SOCIALE							
TOTAL CHARGES	401 419.80	454 896.00	380 241.20				
TOTAL REVENUS	29 829.00	30 338.00	66 048.76				
54 Famille et jeunesse							
TOTAL CHARGES	344 148.20	384 062.00	322 617.75				
TOTAL REVENUS	29 829.00	29 338.00	66 048.76				
36 Charges de transfert	344 148.20	384 062.00	322 617.75				
44 Revenus financiers	0.00	0.00	24 417.76				
46 Revenus de transfert	29 829.00	29 338.00	41 631.00				



	Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23		Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23
57 Aide sociale et domaine de l'asile							
TOTAL CHARGES	34 319.15	60 834.00	47 623.45				
TOTAL REVENUS	0.00	1 000.00	0.00				
36 Charges de transfert	34 319.15	60 834.00	47 623.45	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 800.00	16 800.00	14 000.00
42 Taxes	0.00	1 000.00	0.00	36 Charges de transfert	9 088.00	10 280.00	10 396.00
59 Domaine social, non mentionné ailleurs				42 Taxes	9 083.00	12 000.00	669.00-
TOTAL CHARGES	22 952.45	10 000.00	10 000.00	7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	TOTAL CHARGES	409 948.22	487 446.00	456 659.15
36 Charges de transfert	22 952.45	10 000.00	10 000.00	TOTAL REVENUS	48 854.95	113 018.00	78 324.00
6 TRANSPORTS				71 Approvisionnement en eau			
TOTAL CHARGES	388 078.81	221 126.00	201 318.16	TOTAL CHARGES	7 938.70	8 500.00	0.00
TOTAL REVENUS	84 061.41	67 000.00	62 051.90	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00
61 Circulation routière				31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7 938.70	8 500.00	0.00
TOTAL CHARGES	362 190.81	194 046.00	176 922.16	72 Traitement des eaux usées			
TOTAL REVENUS	74 978.41	55 000.00	62 720.90	TOTAL CHARGES	142 920.70	185 395.00	155 889.56
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	197 592.41	142 400.00	151 030.76	TOTAL REVENUS	42 801.15	99 300.00	69 728.40
33 Amortissements du patrimoine administratif	66 501.40	46 346.00	20 646.40	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32 585.70	68 860.00	45 554.56
36 Charges de transfert	5 245.00	5 300.00	5 245.00	33 Amortissements du patrimoine administratif	110 335.00	116 535.00	110 335.00
38 Charges extraordinaires	92 852.00	0.00	0.00	42 Taxes	538.50	0.00	15 486.00
42 Taxes	7 628.00	0.00	0.00	46 Revenus de transfert	42 262.65	99 300.00	54 242.40
44 Revenus financiers	67 350.41	55 000.00	62 720.90	73 Gestion des déchets			
62 Transports publics				TOTAL CHARGES	250 665.17	278 051.00	287 594.14
TOTAL CHARGES	25 888.00	27 080.00	24 396.00	TOTAL REVENUS	4 743.80	11 418.00	3 015.60
TOTAL REVENUS	9 083.00	12 000.00	669.00-	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	239 059.70	254 000.00	274 643.12
				33 Amortissement du patrimoine administratif	11 345.07	23 845.00	11 345.07
				36 Charges de transfert	260.40	206.00	1 605.95
				42 Taxes	4 743.80	4 500.00	3 015.60
				46 Revenus de transfert	0.00	6 918.00	0.00



	Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23		Comptes au 31.12.22	Budget 2023	Comptes au 31.12.23
75 Protection des espèces et du paysage				31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	373 561.15	0.00	44 330.75
TOTAL CHARGES	6 800.00	10 200.00	2 809.35	36 Charges de transfert	125 416.70	105 042.00	129 603.30
TOTAL REVENUS	640.00	800.00	580.00	40 Revenus fiscaux	4 574 424.35	3 807 139.00	4 573 956.82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 300.00	7 700.00	309.35	42 Taxes	2 259.23	3 200.00	1 946.00
36 Charges de transfert	1 500.00	2 500.00	2 500.00	46 Revenus de transfert	20 402.58	13 673.00	24 591.90
42 Taxes	640.00	800.00	580.00	92 Conventions fiscales			
				TOTAL CHARGES	31 942.01	36 700.00	29 933.33
77 Protection de l'environnement, autres				36 Charges de transfert	31 942.01	36 700.00	29 933.33
TOTAL CHARGES	1 623.65	5 300.00	10 366.10	93 Péréquation financière et compensation des charges			
TOTAL REVENUS	670.00	1 500.00	5 000.00	TOTAL CHARGES	166 830.00	231 230.00	269 523.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 623.65	5 300.00	10 366.10	36 Charges de transfert	166 830.00	231 230.00	269 523.00
42 Taxes	670.00	1 500.00	5 000.00	96 Administration de la fortune et de la dette			
				TOTAL CHARGES	1 219 734.02	344 155.00	345 893.11
8 ECONOMIE PUBLIQUE				TOTAL REVENUS	952 684.35	546 998.00	611 312.00
TOTAL REVENUS	57 609.61	59 710.00	56 066.46	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17 080.00	16 800.00	16 840.00
				34 Charges financières	1 202 654.02	327 355.00	329 053.11
87 Combustibles et énergie				44 Revenus financiers	952 684.35	546 998.00	611 312.00
TOTAL REVENUS	57 609.61	59 710.00	56 066.46	97 Redistributions			
44 Revenus financiers	57 609.61	59 710.00	56 066.46	TOTAL REVENUS	537.80	500.00	496.30
				46 Revenus de transfert	537.80	500.00	496.30
9 FINANCES ET IMPÔTS				TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	1 917 483.88	717 127.00	819 283.49	TOTAL CHARGES	5 878 666.28	4 988 460.00	5 048 485.33
TOTAL REVENUS	5 550 308.31	4 371 510.00	5 212 303.02	TOTAL REVENUS	6 061 764.08	4 988 460.00	5 811 233.13
				EXCÉDENT / PERTE	183 097.80	0.00	762 747.80
91 Impôts							
TOTAL CHARGES	498 977.85	105 042.00	173 934.05				
TOTAL REVENUS	4 597 086.16	3 824 012.00	4 600 494.72				



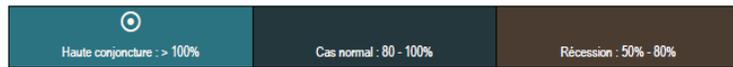
Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement/(économie) sur le crédit	Dépenses brutes totales au 01.01.22	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.22	Total des recettes brutes au 01.01.22	Total des recettes au 31.12.22	Amortissements cumulés au 01.01.22	Amortissements cumulés planifiés 2022	Amortissements cumulés au 31.12.22	Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.22	Amortissements supplémentaires 2022	Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.22	Valeur comptable nette au 31.12.22	Valeur d'assurance
Collecteurs rue Centrale/crêt-de-la-Tour	08.02.2011	1 350 844.36	193 652.05-	1 157 192.31	0.00	1 157 192.31	0.00	0.00	386 681.31	38 526.00	425 207.31	0.00	0.00	0.00	731 985.00	0.00
Collecteurs RC20 tronçon Midi/Chapelle	02.11.2000	1 664 000.00	107 126.10-	1 556 873.90	0.00	1 556 873.90	0.00	0.00	1 179 771.90	53 871.00	1 233 642.90	0.00	0.00	0.00	323 231.00	0.00
Réfection collecteur route d'Hermance	27.01.2015	625 000.00	79 008.80-	545 954.15	0.00	545 954.15	0.00	0.00	113 418.00	17 938.00	131 356.00	0.00	0.00	0.00	414 598.15	0.00
Parascolaire groupé	30.01.2018	400 000.00	0.00	387 653.35	9 693.00	397 346.35	7 000.00	7 000.00	118 600.00	39 034.63	157 634.63	0.00	0.00	0.00	232 711.72	10 541 204*
Transformation salle communale	30.01.2018	6 374 000.00	480 724.26	6 591 259.36	263 464.90	6 854 724.26	95 060.00	95 060.00	209 298.00	209 298.00	418 596.00	17 468.00	0.00	17 468.00	6 323 600.26	6 670 000.00
Réfection des enrobés route de Chevrens	20.06.2017	415 000.00	2 072.05-	412 927.95	0.00	412 927.95	0.00	0.00	82 792.80	20 646.40	103 439.20	0.00	0.00	0.00	309 488.75	0.00
Etude aménagement quai et plage d'Hermance	19.01.2021	52 000.00	0.00	30 452.20	20 456.95	50 909.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 909.15	0.00
Mise en place zone 20-30km Bourg-Dessus	22.09.2015	696 000.00	3 573.55-	692 426.45	0.00	692 426.45	0.00	0.00	279 719.45	45 855.00	325 574.45	274 000.00	92 852.00	366 852.00	0.00	0.00
Mise à jour du plan directeur communal d'Hermance	19.01.2021	105 000.00	0.00	0.00	21 000.50	21 000.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21 000.50	0.00
Rénovation infrastructures TCH	10.12.2019	88 788.55	8 788.55	88 788.55	0.00	88 788.55	0.00	0.00	17 757.22	8 878.86	26 636.58	44 395.00	17 756.97	62 151.97	0.00	0.00
Salle communale - vestiaires et sanitaires	19.05.2009	456 845.46	0.00	456 845.46	0.00	456 845.46	0.00	0.00	248 444.46	23 156.00	271 600.45	162 124.00	23 121.00	185 245.00	0.00	Voir bien 42017
Travaux 1er train de mesures issu de l'étude de mobilité générale	16.11.2021	100 000.00	17 627.75	0.00	117 627.75	117 627.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	117 627.75	0.00
Construction Club House Tennis Club Hermance	10.05.2022	238 000.00	238 000.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cofinco part sociale		500.00	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00
BCGe actions		300 210.00	0.00	300 210.00	0.00	300 210.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300 210.00	0.00
SIG capital de dotation		47 100.00	0.00	47 100.00	0.00	47 100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	47 100.00	0.00
Etude générale mobilité Hermance	11.05.2021	57 000.00	8 575.80-	6 217.40	42 206.80	48 424.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	48 424.20	0.00
Subv Association les Amis de la Tour d'Hermance	13.04.2021	150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subvention Fidu 2023	15.11.2022	82 500.00	82 500.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Eco-point enterré SC	16.06.2020	120 000.00	6 549.26-	113 450.74	0.00	113 450.74	0.00	0.00	11 345.07	11 345.07	22 690.14	0.00	0.00	0.00	90 760.60	0.00
Subvention FIDU 2022	16.11.2021	73 000.00	0.00	0.00	73 000.00	73 000.00	0.00	0.00	0.00	2 433.33	2 433.33	0.00	70 566.67	70 566.67	0.00	0.00
total		13 386 999.82	363 917.86-	12 387 851.82	547 449.90	12 935 301.72	102 060.00	102 060.00	2 647 828.71	470 982.29	3 118 811.00	497 987.00	204 296.64	702 283.64	9 012 147.06	



Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Calcul : $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$ 2018 : 100.01 2019 : 80.57 2020 : 43.92 2021 : 89.59 2022 : 161.21 Moyenne : 95.06



A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Remarque : Ce ratio supérieur à 100 indique que les investissements sont autofinancés.

Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$ 2018 : 146.61 2019 : 144.09 2020 : 197.31 2021 : 189.23 2022 : 176.93 Moyenne : 170.83



Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Remarque : Ce ratio élevé doit être relativisé car une grande partie de la dette découle de l'acquisition de biens du patrimoine financier.

Dette nette en francs par habitant

Ce ration correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

Calcul : $\frac{\text{Dette nette}}{\text{Population résidente permanente}}$

2018 : -8688.04 2019 : -8478.13 2020 : -7022.89 2021 : -14280.40 2022 : -13799.97 Moyenne : -10453.89



Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Une valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du patrimoine financier étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Remarque : Pour 2019, ce ratio est inélevé, la commune étant dans une situation de fortune nette.

Part des charges d'intérêts nets

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimés en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$ 2018 : 2.12 2019 : 2.06 2020 : 2.34 2021 : 2.29 2022 : 2.38 Moyenne : 2.24



La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Remarque : Ce ration est jugé bon malgré une dette brute importante supérieure à 150 % des revenus courants.

Proportion des investissements

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Calcul : $\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$

2018 : 24.59 2019 : 43.59 2020 : 40.13 2021 : 33.40 2022 : 12.10 Moyenne : 30.75



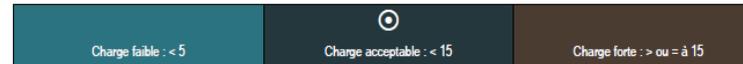
La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Remarque : En moyenne sur 4 ans, l'effort des investissements de la Commune est important, mais il ralentit significativement en 2022.

Part du service de la dette

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$ 2018 : 14.51 2019 : 12.04 2020 : 13.07 2021 : 14.52 2022 : 10.14 Moyenne : 12.86



Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (= service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Remarque : Ce ratio a diminué en 2022 du fait de la baisse des amortissements ordinaires.

Taux d'autofinancement

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$

2018 : 20.63 2019 : 38.55 2020 : 20.64 2021 : 30.54 2022 : 14.16 Moyenne : 24.90



Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Remarque : Ce ratio a diminué en 2022 car le résultat total du compte de résultats et les amortissements ont diminué par rapport aux années précédentes

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Calcul : $\frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux}}$ 2018 : -283.66 2019 : -209.80 2020 : -194.32 2021 : -152.25 2022 : -368.35 Moyenne : -241.68



Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Remarque : Ce ratio négatif est inélevé car la commune est en situation de fortune nette.



	Budget	Comptes 31.12.22	%	Dépassements Au 31.12.22	Explications
02. Services généraux					
34. Charges financières	0.00	671.50	100	671.50	Corrections débiteurs années précédentes
38. Charges extraordinaires	0.00	93'687.67	100	93'687.67	Délibération 38.20-25 Amortissement complémentaire « rénovation des vestiaires de la salle communale » (23'156 F) Délibération 38.20-25. Amortissement complémentaire subvention FIDU (70'566 F)
11. Sécurité publique					
36. Charges de transfert	66'000.00	67'773	2.69	1'773.00	Charges de contrôle du stationnement (part variable en fonction des contraventions délivrées).
21. Scolarité obligatoire					
33. Amortissement du PA	38'000.00	39'034.63	2.72	1'034.63	Ajustement amortissement « Parascolaire groupé »
34. Sports et loisirs					
38. Charges extraordinaires	0.00	17'756.97	100	17'756.97	Délibération 38.20-25 Amortissement complémentaire pour la rénovation du revêtement des cours du TCH
42. Sauvetage					
31. Charges de biens et services	0.00	4'313.32	100	4'313.32	Surveillance bâtiment du Sauvetage
36. Charges de transfert	35'700.00	48'000.00	34.45	12'300.00	Annulation du solde de la dette du Sauvetage selon délibération 31.20-25
59. Domaine social					
36. Charges de transfert	12'000.00	22'952.45	91.27	10'952.45	Subvention extraordinaire de 10'000 F à la Chaîne du Bonheur en faveur de l'Ukraine. Fête indienne, repas pour les bénévoles (862.90) et surcoût location verres (89.55)
61. Circulation routière					
38. Charges extraordinaires	0.00	92'852.00	100	92'852.00	Délibération 38.20-25 Amortissement complémentaire Zone 20/30 km/h
72. Traitement des eaux usées					
31. Charges de biens et services	31'460.00	32'585.70	3.58	1'125.70	Hausse coût énergie et déprédations dans WC publics
91. Impôts					
31. Charges de biens et services	0.00	373'561.15	100	373'561.15	Augmentation de la provision sur reliquat.
36. Charges de transfert	106'353.00	125'416.70	17.92	19'063.70	Ajustement charge 3% pour la perception des impôts
96. Administration de la fortune et de la dette (Immeubles du PF)					
31. Charges de biens et services	17'000.00	17'080.00	0.47	80.00	Frais divers sur loyer Epicerie
34. Charges financières	348'520	1'202'654.02	245.07	854'134.02	Réévaluation des immeubles du patrimoine financier
				1'483'306.11**	

** Dont 204'296.64 F déjà votés, 373'561.15 de provision sur reliquat et 854'134 F de réévaluation du PF → CBS dus à l'activité de l'administration 51'314.32 (1%)

Fondation du Vallon de l'Hermance

Séance du mercredi 15 février 2023 à 18h30 à la mairie d'Hermance

Présents :

M. Jacques Bussat, membre

Mme Amélie Cittadini-Naef, présidente

M. Pascal Wassmer, maire commune d'Anières

M. Christiano Jorio, secrétaire

M. Julien Monney, membre

M. Philippe Tagliabue, adjoint commune d'Hermance

M. Isaac Cowan Gore, trésorier

Excusée :

Mme Moriaud, maire commune de Chens-sur-Léman

Ordre du jour :

- 1) Validation comptes 2022
- 2) Travaux et entretien
- 3) Projets et propositions
- 4) Divers

1) Validation comptes 2022

Le trésorier présente les comptes 2022. Il y a une créance à A. Cittadini et une facture de C. Jorio, inscrite sous dette à court terme. A comptabiliser en 2023. Les comptes sont validés et seront envoyés aux membres avec le PV.

Pour le budget 2023, la commune d'Anières a validé l'augmentation de la subvention, de CHF 1'600,- supplémentaire. Selon le maire d'Anières les conseillers municipaux sont reconnaissants du travail effectué par la fondation pour l'entretien du Vallon. Et il ajoute que si les communes devaient s'occuper de l'entretien dans sa totalité cela serait sûrement plus coûteux.



Commune d'Hermance



Pour Hermance, le souci est de savoir pourquoi seules les communes payent. La commune souhaiterait que d'autres propriétaires participent à l'entretien du Vallon. Raison pour laquelle l'augmentation de la subvention pour 2023 n'a pas été acceptée dans sa totalité. Il y a donc à nouveau un déséquilibre entre la participation d'Hermance et d'Anières à présent.

La présidente remercie les communes pour leur subvention 2023.

La présidente rappelle que les status définissent les buts de la fondation comme étant « la sauvegarde et le maintien à l'état naturel du Vallon commune zone protégée d'intérêt public » et que « la fondation peut recevoir des subventions des pouvoirs publics ainsi que des dons, legs (...) ». Les propriétaires ne sont pas tenus de participer à l'entretien du Vallon mais uniquement de leur parcelle.

On pourrait toutefois demander aux propriétaires de donner quelque chose pour l'entretien ne expliquant le travail effectué par la fondation. La présidente rappelle qu'un appel aux dons avait été fait sur le site interne.

La fondation entretient la rivière et le chemin mais pas chez les privés.

L'Etat peut intervenir sur le lit de la rivière.

On pourrait solliciter des fonds telle que la Loterie romande.

Les pompiers peuvent intervenir pour tronçonner.

On peut aussi demander aux autres PC d'intervenir.

2) Travaux et entretien

C. Jorio expose les travaux effectués et à faire. Un grand arbre est tombé sur la parcelle de Monsieur Benoît, il a été coupé (photo) et un arbre est à élaguer chez lui également. C. Jorio propose de contracter une assurance responsabilité civile pour se protéger des risques liés aux arbres malades qui tomberaient. C. Jorio explique qu'il prépare avec la fondation officielle de la jeunesse (FOJ) le travail avec les chevaux. La PC viendra en mars pour enlever les barbelés. Amélie contactera Thierry Vidonne pour informer de notre intervention sur le bas de leur parcelle. C. Jorio va continuer à enlever les bouchons dans la rivière de temps en temps.

Corinne Dewey

3) Projets et propositions

C. Jorio demande si les communes pourraient participer pour donner une aide administrative à la place de l'aide des cantonniers, afin de contacter les propriétaires. Anières a le fichier des propriétaires, il faudrait faire un publipostage.

La fondation va envoyer une lettre pour les informer de ce que fait la fondation et proposer une rencontre. Le bureau se chargera de faire la lettre.

Concours photo : I. Cowan-Gore propose de lancer un concours photos du Vallon, il informe que Vincent Meylan, propriétaire de Photo Verdaine peut offrir un prix pour le gagnant et exposer les photos au magasin.



Fondation du Vieux Hermance

Fondation de droit privé, ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2023 aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 54'406.94 contre CHF 54'210.43- en 2022.



Fondation Naef-Marion-Mayor

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

- venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;
- soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;
- soutenir les activités de la "Fondation du vallon de l'Hermance", fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

La Fondation n'ayant eu aucune sollicitation pour une subvention pour l'année en cours, le budget 2024 sera basé sur celui de 2023.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 29'248.85 contre CHF 30'098.75 en 2022.

